



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 165'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux Législature 2012-2016

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Les dépenses liées à une extension ou à un renforcement des réseaux des services industriels (électricité, eau de boisson), de l'éclairage public et l'évacuation des eaux sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. En conséquence, ces dépenses ne peuvent pas être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles font donc l'objet d'un crédit soumis à l'approbation de votre Autorité.

Pour cette raison, et comme l'année dernière, nous avons l'avantage de vous présenter, en parallèle au budget, une demande de crédit cadre pour le financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux des services industriels, de l'éclairage public et l'évacuation des eaux.

2. NATURE DES TRAVAUX

Cette demande de crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement des réseaux suite à de nouvelles constructions, à des transformations ou à des demandes d'énergie auxquelles le réseau n'est pas en mesure de faire face.

Ces différents types de dépenses sont difficilement prévisibles. Ils dépendent en fait des demandes de nos abonnés. Aussi, le détail de nos interventions sera développé dans le rapport des comptes de l'exercice 2016. Si une demande d'extension devait dépasser le montant à disposition, celle-ci ferait bien entendu l'objet d'une demande de crédit spécifique.

3. APPROBATION DES COMMISSIONS

Nous tenons à préciser que ces crédits sont inscrits au budget et, sous réserve de votre approbation, le Conseil communal se limitera à utiliser ces montants uniquement sur préavis des Commissions financière et des services industriels pour toutes réalisations supérieures à CHF 10'000.00.

4. DETERMINATION DU CREDIT

Notre demande de crédit de CHF **165'000.00** pour l'exercice comptable 2016 se fonde sur les entretiens généraux, améliorations et assainissements qui seront planifiés dès l'année prochaine. Le montant inscrit au budget 2016 se répartit comme suit :

- CHF 60'000.00 pour le service électrique,
- CHF 25'000.00 pour l'éclairage public,
- CHF 30'000.00 pour l'eau de boisson,
- CHF 50'000.00 pour l'évacuation des eaux.

5. CONCLUSION

Afin que nos services disposent d'une certaine souplesse et puissent intervenir rapidement, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après. Nous vous remercions de votre confiance.

Cornaux, le 16 novembre 2015

C O N S E I L C O M M U N A L